

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision n° 119220 du 20 novembre 2015 portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres passés par le service national d'ingénierie aéroportuaire pour le compte du ministère de la défense

NOR : DEVA1528298S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics;

Vu le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire modifié par l'arrêté du 21 décembre 2010;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense, modifié par l'arrêté du 21 février 2008,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés et accords-cadres quel que soit le montant à :

M. Michel Jay, architecte urbaniste de l'État en chef.

M. Jean-Marie Rousselière, ingénieur en chef des travaux publics de l'État.

M. Christian Badoche, attaché principal d'administration de l'aviation civile.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 90 000 € (HT) et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € (HT) pris en exécution des marchés à bons de commande à :

M. Emmanuel Nicolle, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

M. Jacques Tessier, ingénieur en chef des travaux publics de l'État.

M. Joël Bye, architecte et urbaniste de l'État en chef.

Mme Mathilde Honorat, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État.

M. Christophe Vergnaud, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

M. Jérôme Rossi, ingénieur des travaux publics de l'État.

M. André Postic, ingénieur en chef des travaux publics de l'État.

M. Alexandre Anache, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

M. Christian Berastegui-Vidalle, ingénieur en chef des travaux publics de l'État.

M. Philippe Cordier, ingénieur en chef des travaux publics de l'État.
M. Nicolas Favrel, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
M. Nicolas Stark, ingénieur des travaux publics de l'État.
Mme Alexis Cefber, ingénieure des travaux publics de l'État.
M. David Pungercar, ingénieur des travaux publics de l'État.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 50 000 € (HT) et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € (HT) pris en exécution des marchés à bons de commande à :

Pour le SNIA Nord

M. Cédric Haugomat, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
M. Michel Marty, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Guillaume André, ingénieur des travaux publics de l'État.
Mme Nathalie Ovion, technicienne supérieure en chef du développement durable.
M. Hassen Ben Guirat, ingénieur des travaux publics de l'État.
M. Joël Ballester, technicien supérieur en chef du développement durable.

Pour le SNIA Sud-Est

M. Henri Gouge, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'État.
M. Patrice Lara, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Jérôme Boullée, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Michel Arino, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Nicolas Mouttet, ingénieur des travaux publics de l'État.

Pour le SNIA Sud-Ouest

M. Sébastien Jalet, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
M. Christophe Escassut, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
M. Bernard Barthès, technicien supérieur en chef du développement durable.

Pour le SNIA Centre-Est

M. Philippe Le Mélédo, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
Mme Sabine Fey, technicien supérieur en chef du développement durable.
Mme Anne Saulnier, technicienne supérieure en chef du développement durable.

Pour le SNIA Ouest

Mme Caroline Marlette, ingénieure des travaux publics de l'État.
M. Pierre Thuilier, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Vincent Mayol, technicien supérieur en chef du développement durable.

Pour les pôles d'outre-mer

M. Franck Émerancienne, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Alain Verdeaux, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Cédric Bariol, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Philippe Ménestrier, technicien supérieur en chef du développement durable.

Article 4

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 15 000 € (HT) et tous bons de commande à :

M. Juan-Manuel Martin, technicien supérieur en chef du développement durable.

M. Jean-Marc Worreth, ouvrier d'État de l'aviation civile.

Mme Sarah Arnouil, ingénieure des travaux publics de l'État.

M. Antoine Mahéault, ingénieur des travaux publics de l'État.

Mme Élisabeth Venault, attachée principale d'administration.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 20 novembre 2015.

*Le directeur du service national
d'ingénierie aéroportuaire,*
A. LASLAZ